



## Fiche d'information: Le dépistage du cancer du col de l'utérus

### Qu'est-ce que c'est ?

Un dépistage du cancer du col de l'utérus (un frottis) est une méthode utilisée pour détecter des cellules anormales dans le col de l'utérus (ou col utérin). Les cellules anormales sont parfois également appelées des cellules précancéreuses.

Si ces cellules ne sont pas détectées, elles peuvent se transformer en cancer du col de l'utérus. On estime qu'un dépistage du cancer du col de l'utérus régulier permet d'éviter 75 % des cas de cancer du col de l'utérus.

Il ne faut pas confondre le dépistage avec un test de diagnostic. Comme tous les dépistages, il est effectué sur des individus qui ont l'air en bonne santé. Ils ne présentent aucun symptôme. Le dépistage sert à détecter la présence de cellules anormales dans le col de l'utérus, afin que celles-ci puissent être retirées avant le développement d'un cancer du col de l'utérus.

### Comment se déroule le dépistage ?

Un médecin ou une infirmière prend un échantillon de cellules sur votre col de l'utérus. C'est parfois un peu désagréable, mais non douloureux. L'opération ne prend que quelques minutes. L'échantillon est ensuite envoyé à un laboratoire de qualité éprouvée. Il est examiné au microscope et également testé, si nécessaire, pour détecter la présence de VPH (virus du papillome humain).

Les cellules anormales dans le col de l'utérus sont causées par certains types de VPH. C'est un virus très courant. La plupart des gens l'ont à un moment donné dans leur vie. Le VPH est la principale cause du cancer du col de l'utérus.

### Quels sont les avantages du dépistage du cancer du col de l'utérus ?

Un dépistage régulier :

- sauve des vies
- peut détecter des changements anormaux des cellules du col de l'utérus lorsqu'elles sont plus faciles à traiter
- permet de détecter des changements anormaux avant l'apparition de symptômes.

La détection de cellules anormales est la meilleure façon de prévenir le cancer du col de l'utérus. Voilà pourquoi il est important de se faire dépister régulièrement.

Depuis le début de CervicalCheck en 2008 :

- plus de 3 millions de dépistages ont été effectués
- le nombre de femmes atteintes de cancers du col de l'utérus a chuté
- plus de 100 000 cas de cellules cervicales anormales ont été détectés dont beaucoup auraient pu se transformer en cancer s'ils n'avaient pas été détectés par le biais du dépistage et traités au besoin.

### Quelles sont les limites du dépistage du cancer du col de l'utérus ?

Les principales limites du dépistage :

- il ne prévient pas tous les cas de cancer du col de l'utérus
- certaines femmes développeront quand même un cancer en dépit d'un dépistage régulier
- certains changements anormaux de cellules peuvent ne pas être détectés.

Sur 1 000 femmes dépistées, environ 20 auront des cellules cervicales anormales. Le frottis détectera ces cellules chez environ 15 de ces femmes. Donc, le dépistage n'aura pas détecté ces cellules chez environ 5 femmes et elles risqueront de développer un cancer du col de l'utérus.

### Pourquoi certaines anomalies ne sont-elles pas détectées ?

Des anomalies ne seront parfois pas détectées car :

- les cellules anormales ne sont parfois pas très différentes des cellules normales
- les cellules anormales dans l'échantillon peuvent ne pas être assez nombreuses
- la personne examinant votre échantillon peut ne pas remarquer l'anomalie (cela arrive de temps en temps, quel que soit son expérience).

Le cancer du col de l'utérus prend des années à se développer, par conséquent, si l'on manque les cellules anormales lors d'un dépistage, elles peuvent être détectées lors du suivant. C'est pourquoi il est important de ne pas manquer votre dépistage du cancer du col de l'utérus lorsqu'il est dû.





## Fiche d'information: Le dépistage du cancer du col de l'utérus

### Comment interpréter mes résultats ?

Le résultat de votre dépistage seront soit normaux soit anormaux. La plupart des résultats de dépistage sont normaux. Si votre résultat est anormal, cela ne signifie pas que vous avez un cancer du col de l'utérus.

On peut vous recommander d'aller passer une colposcopie (un examen détaillé de votre col de l'utérus) dans une clinique de soins ambulatoires.

### Faux positifs et négatifs

Il arrive que les résultats ne soient pas exacts. C'est ce que l'on appelle des « faux positifs » ou des « faux négatifs ». Ceux sont des erreurs inévitables qui se produisent dans tous les programmes de dépistage.

### Les faux résultats positifs

Un résultat peut être positif (présence de cellules anormales) alors que les cellules du col de l'utérus n'ont pas changé. Un « faux positif » implique des examens supplémentaires qui confirmeront en définitive qu'il n'y avait aucun risque de cancer à ce moment-là.

### Les faux résultats négatifs

Un résultat peut être négatif (présence de cellules normales) alors qu'il y a des cellules anormales dans le col de l'utérus.

Un « faux négatif » signifie que l'on ne vous demandera pas de passer des examens supplémentaires alors qu'il peut y avoir un risque de cancer à ce moment-là.

Ainsi, il ne faut pas écarter la possibilité de développer un cancer du col de l'utérus à l'avenir même si le résultat de votre dépistage est normal.

C'est pourquoi il est très important que vous vous fassiez dépister chaque fois que l'on vous y invite et que vous fassiez attention aux symptômes possibles. Pour plus d'informations sur ces derniers, lisez la brochure que l'on vous a fait parvenir ou consultez [hse.ie/cervicalcheck](http://hse.ie/cervicalcheck).

### Consentement

Avant chaque dépistage, on vous demandera votre consentement en signant un « formulaire de dépistage du cancer du col de l'utérus ». Si vous ne pouvez pas signer le formulaire, on vous demandera de faire une croix sur le formulaire ou d'exprimer oralement votre consentement devant un docteur ou une infirmière.

Cette formalité sert à confirmer que :

- l'on vous a expliqué le déroulement du dépistage, ses avantages et ses limites
- vous comprenez ces informations
- vous avez vérifié l'exactitude de vos données personnelles (nom, adresse et autres détails) afin de nous assurer que nous disposons de votre adresse actuelle pour vous contacter
- vous nous autorisez à recueillir, détenir et communiquer vos données personnelles et un historique de votre dépistage avec les personnes responsables du programme

**Attention** : Vous seule avez le droit de donner votre consentement afin de participer au programme. Vous devez donner votre accord avant le dépistage. Vous pouvez revenir sur votre décision à tout moment en nous contactant au numéro de téléphone gratuit 1800 45 45 55 ou à l'adresse électronique suivante [info@cervicalcheck.ie](mailto:info@cervicalcheck.ie).

Cela signifie que nous cesserons de vous contacter à propos du programme de dépistage du cancer du col de l'utérus à l'avenir.

### Comment nous utilisons vos données personnelles

CervicalCheck recueille et stocke votre historique de dépistage du cancer du col de l'utérus et vos données personnelles (nom, adresse, numéro de téléphone, date de naissance, PPSN [numéro personnel pour les services publics]). Votre historique de dépistage concerne votre participation à CervicalCheck. Cela peut inclure les résultats des frottis et des tests VPH, les examens de colposcopie, les traitements et les résultats de la biopsie (échantillon d'essai).

Nous utiliserons vos informations pour vous contacter lorsque votre prochain dépistage est dû ou lorsque que vos résultats sont disponibles. Par ailleurs, nous communiquons vos informations à d'autres services de santé qui gèrent le programme, y compris le médecin ou l'infirmière qui s'occupe de votre dépistage, le laboratoire, les cliniques de colposcopie et le *National Cancer Registry Ireland* [Registre national du cancer]. Ces mesures servent à garantir que votre historique de dépistage est à jour. Nous pouvons utiliser votre échantillon de dépistage dans le cadre de l'enseignement, d'examen et d'audits ainsi que pour vérifier la qualité et l'efficacité du programme





## Fiche d'information: Le dépistage du cancer du col de l'utérus

de dépistage du cancer du col de l'utérus. Nous pouvons également utiliser vos informations pour vous inviter à prendre part à une étude.

Vous pouvez tout à fait décider de ne pas participer. Votre nom ne sera mentionné dans aucun rapports lors de l'enseignement ou dans les examens. . Nous garantissons la sécurité et la confidentialité de vos informations personnelles conformément aux règlements actuels sur la protection des données.

Vous pourrez pleinement accéder à vos informations personnelles détenues par CervicalCheck sur demande. Il est important que vous avertissiez CervicalCheck en cas de changement de vos coordonnées. Pour plus d'informations sur comment accéder à votre dossier, rendez-vous sur [hse.ie/cervicalcheck](http://hse.ie/cervicalcheck)

### **Comment connaîtrai-je mes résultats ?**

Les résultats de votre dépistage seront communiqués à votre médecin ou à la clinique. Par ailleurs, on vous écrira pour vous informer lorsque vos résultats sont disponibles. La lettre que nous vous enverrons indiquera la prochaine étape.

### **Communication**

Nous communiquerons avec vous de manière ouverte, honnête, opportune et transparente si :

- un problème survient pendant vos soins
- vous subissez un préjudice à la suite de vos soins
- nous pensons qu'il peut y avoir eu un préjudice.

Autrement dit, on vous informera de tous les faits et détails relatifs à votre participation au programme de dépistage du cancer du col de l'utérus.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [hse.ie/cervicalcheck](http://hse.ie/cervicalcheck)

